

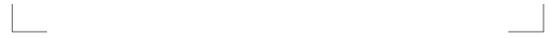
CARTE DE GARANTIE N°:
N° d'identification de la fenêtre

DATE DE VENTE: / /
à remplir par la société DAKO

DATE DE L'INSTALLATION: / /

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE RÉALISANTE L'INSTALLATION:

N° DE L'AUTORISATION:



cachet du fabricant



cachet de l'entreprise réalisant l'installation

La réclamation doit être déposée dans le lieu d'achat du produit, par écrit, avec une description du défaut et la carte de garantie complétée. Le délai pour l'élimination des défauts est jusqu'à 28 jours à compter de la date du dépôt de la réclamation par écrit. Dans le cas de défauts plus complexes, le délai peut être prolongé, toutefois, il ne sera pas plus long que le temps nécessaire pour fabriquer la menuiserie dans laquelle le défaut est survenu.

Conformément à l'article 13 du règlement général sur la protection des données du 27 avril 2016. (JO UE L119 du 04.05.2016), ci-après dénommé le „RGPD”, on vous informe que :

- 1) L'administrateur de vos données personnelles est DAKO Sp. z o.o., Al. Piłsudskiego 88, 33-300 Nowy Sącz.
- 2) Contact avec l'inspecteur de la protection des données - iod@dako.eu
- 3) Vos données personnelles seront traitées aux fins du service de garantie/réclamation - conformément à l'art. 6 par. 1 b RGPD -des données nécessaires pour l'exécution du contrat.
- 4) Les destinataires de vos données personnelles seront exclusivement des entités autorisées à obtenir des données personnelles sur la base de réglementations légales et des entités coopérant dans le processus de réclamation
- 5) Vos données personnelles seront conservées pendant la durée de la garantie
- 6) Vous avez le droit d'exiger du responsable du traitement l'accès à vos données personnelles, le droit de les rectifier, de les effacer ou de limiter le traitement, le droit de vous opposer au traitement, le droit de transférer les données
7. Vous avez le droit de déposer une plainte auprès d'une autorité de surveillance
- 8) La fourniture de données personnelles est volontaire

VOYEZ L'OFFRE COMPLÈTE DE DAKO SUR LE SITE WWW.DAKO.EU



MENUISERIE PVC
Fenêtres | Baies coulissantes | Portes d'entrée



MENUISERIE BOIS
Fenêtres | Baies coulissantes | Portes d'entrée



MENUISERIE ALUMINIUM
Fenêtres | Baies coulissantes | Portes d'entrée



PORTE COUPE-FEU



PORTES DE GARAGE SECTIONNELLES
Portes de garage



STORES TEXTILES



MOUSTIQUAIRES



VOLETS ROULANTS



SYSTÈME DE GESTION INTELLIGENTE DE LA MAISON

EXAMEN DES RÉCLAMATIONS:

Service de Contrôle de Qualité - DAKO Sp. z o.o.
33-300 Nowy Sącz, Al. Piłsudskiego 88, tel. 0048 18 449 28 00, fax 0048 18 449 28 88



CONDITIONS DE GARANTIE

§ 1

1. DAKO Sp. z o.o. en tant que garant accorde une garantie pour la menuiserie produite en bois.
2. La période de garantie est comptée à partir de la date de la première vente du produit au client, c'est:
 - a) en cas d'installation par le Groupe d'Installation Agréé, titulaire d'un certificat valable:
 - 10 ans de garantie pour les constructions
 - 5 ans de garantie pour la menuiserie de fenêtres – quincaillerie périphérique (paumelles, joints)
 - 5 ans de garantie sur la résistance du revêtement de peinture des profilés en aluminium pour les zones urbaines et industrielles à pollution moyen de oxyde de soufre ainsi que pour les zones littorales à basse salinité.
 - 3 ans pour le vernis, couleurs lasurées et couvrants
 - 2 ans pour les portes d'entrée
 - 2 ans pour les accessoires supplémentaires tels que: tirants, ferme-portes, ouvre-impostes et les produits commerciaux (par exemple les appuis de fenêtre).
 - b) en cas d'installation de la menuiserie par un groupe d'installation non agréé ou en cas de d'installation par l'acheteur lui-même, à condition que l'installation soit conforme à l'instruction d'installation faisant partie intégrale de la présente Carte de Garantie:
 - 3 ans pour les fenêtres, quincaillerie, charnières, joints
 - 2 ans pour le vernis, couleurs lasurées et couvrants
 - 2 ans pour les portes d'entrée
 - 2 ans pour les accessoires supplémentaires tels que: tirants, ferme-portes, ouvre-impostes et les produits commerciaux (par exemple les appuis de fenêtre.)
 - c) 5 ans (à partir de la date de fabrication) pour l'étanchéité du double vitrage (dans cette période dans l'espace entre les vitres limité par le profilé d'écartement la condensation de la vapeur d'eau ne se produit pas); ce point de garantie ne concerne pas des vitres d'ornement et sablées.
3. La période de la garantie pour la fourniture de remplacement (à savoir d'un nouveau produit remplaçant le produit défectueux) est de 12 mois, mais pas plus courte que le reste de la période de garantie d'origine.
4. La condition à déposer une plainte en vertu de la garantie est le paiement de la totalité de la commande. Le manque de paiement ne suspend pas ou n'interrompt pas la période de garantie.

§ 2

1. La garantie est valable dans toute l'Union Européenne ou dans des pays tiers et elle s'applique uniquement aux défauts et aux pannes précisés dans l'article §1 des CONDITIONS DE GARANTIE pour des raisons inhérentes à l'article vendu. La garantie s'applique aux produits achetés et installés en Union Européenne. En cas de réclamation en dehors de l'Union Européenne, DAKO ne couvre pas les frais de transport et les formalités douanières (d'importation et d'exportation). DAKO ne prend pas la responsabilité de maintenir les délais tels que pour l'Union Européenne.
2. En cas d'achat des produits par un client qui vient de pays tiers, la garantie est valable seulement sur le territoire d'un pays sur lequel le produit a été acheté. Si le client achète le produit sur le territoire d'un pays et l'installe dans un autre pays, il perd tous les droits de garantie.
3. La responsabilité de garantie s'applique uniquement aux défauts et aux pannes précisés dans l'article §1 des CONDITIONS DE GARANTIE pour des raisons inhérentes à l'article vendu.
4. La garantie ne couvre pas les défauts résultant d'un mauvais montage, même lorsqu'il est installé par un groupe de monteurs autorisé ayant un certificat valide.
5. Le client est tenu de déclarer les plaintes (signaler la constatation d'un défaut) au plus tard 3 semaines après son apparition.
6. La réclamation doit être déposée dans l'unité commerciale, dans laquelle les marchandises ont été achetées, par écrit avec une description du défaut sur la fiche de la carte de garantie remplie et la preuve d'achat. Cette unité commerciale a le droit et l'obligation à effectuer des réparations mineures; l'ajustement des fenêtres, et le remplacement de vitrage si la plainte est couverte par la garantie.
7. Les demandes seront traitées dans les 28 jours à partir de la date de sa réception dans sa forme correcte. En cas de défauts plus complexes, la date limite pour leur élimination peut être prolongée, cependant, pas plus que le temps nécessaire pour produire la menuiserie dans laquelle le défaut s'est produit.

§ 3

1. Le client est obligé de réceptionner la marchandise, et au déchargement de vérifier la quantité et la qualité de la livraison, et déclarer directement les défauts apparents, qui ne peuvent pas être la base d'une plainte après avoir reçu la marchandise. Comme défauts apparents nous considérons les non-conformités, comme: les dimensions, les divisions, les couleurs, les dommages mécaniques des vitrages et profilés (fissures, rayures, etc...).
2. La garantie ne couvre pas, en particulier, les dommages causés par: un montage ou installation incorrecte selon l'instruction et les règles de l'art. La saleté type: mortier, plâtre, etc..., des changements structurels effectués par le client sans aucun accord avec le fabricant, les réparations effectuées par des personnes non autorisées, utilisation de pièces d'autres fabricants sans le consentement de DAKO, l'utilisation de produits à tort, omission d'entretien ou de façon inadéquate, des facteurs externes tels que les incendies, le sel, les acides et autres produits chimiques, une utilisation inappropriée, utiliser des agents de nettoyage inappropriés, mauvais entretien ou causés par les catastrophes naturelles, les dommages causés par l'utilisation du produit après l'apparition des défauts et avant sa notification, si n'a pas été respecté le délai de la notification visée au § 2, point 4.

3. La garantie ne couvre pas:
 - a. Les composants soumis à l'usure naturelle,
 - b. Les dommages mécaniques subis pendant le transport et l'installation réalisée par le client lui-même ou en raison de l'instabilité de la construction, dans laquelle les menuiseries sont montées,
 - c. Dommages mécaniques des vitrages, comme: fissures provoquées pendant l'exploitation,
 - d. Les défauts du verre autorisés par la norme et la réglementation décrites dans les instructions jointes,
 - e. Les défauts sans importance invisibles après l'installation,
 - f. Les décolorations et endommagement des composants et des ensembles causés par le gonflement du bois en raison de l'humidité excessive dans l'air de la pièce. Les menuiseries en bois devraient être montées après les soi-disant œuvres humides: plâtrage, carrelage, dans des endroits secs et aérés.
 - g. La condensation sur la surface du vitrage - buée / rouissage, sur les fenêtres de l'intérieur de la pièce,
 - h. Des fuites de résine du bois, des décolorations de la peinture, causées par des composants naturels se trouvant dans le bois, comme, résine et tanin,
 - i. Des défauts causés par une sécurité défectueuse du produit, au moment des travaux de construction, comme: (collage avec une mauvaise bande, le durcissement de l'adhésif, la saleté de mortier, de la mousse, nettoyage agressifs avec acides, etc.)
 - j. Les défauts sans importance invisibles après l'installation,
 - k. fissures thermiques des vitrages dues à:
 - un chauffage inégal de la surface du vitrage, par exemple une fenêtre partiellement obscurcie,
 - le recouvrement complet du vitrage avec un film sombre, par exemple lors des travaux de rénovation.

§ 4

1. Au cours de la période de garantie, DAKO Sp. z o.o. assure l'élimination gratuite des défauts dus à des facteurs précis dans le produit vendu, défauts qui sont créés dans le cadre de la production et défauts des matériaux. Le choix de la façon de supprimer la faute appartient au garant et - selon sa décision - l'élimination des défauts peut se produire par la réparation des marchandises défectueuses ou le remplacement par un produit sans défauts. Le fabricant ne porte pas d'autres coûts en raison de la faute du produit à l'exception de ce qui a été expliqué dans le texte, en particulier, il n'est pas responsable des dommages réalisés par le client.
2. C'est le garant qui évalue, si la plainte sera couverte par la garantie ou non. Le garant détermine également la base et le cadre de ses responsabilités en raison des défauts constatés, en particulier, si les défauts résultent dans le matériel de l'article vendu ou sont le résultat d'autres facteurs (par exemple assemblage défectueux).
3. Le garant s'engage à, dans le cas d'une contestation sur les causes des défauts et l'étendue de ses responsabilités, résoudre le problème avec l'avis d'experts indépendants ou désigné par les Parties, afin d'évaluer les causes des défauts et s'engage à respecter les résultats d'expertises publiés dans ce mode. Les coûts de l'expertise assumera le parti contre lequel la décision a été rendue.

§ 5

1. La garantie n'exclut pas, ne limite pas et ne suspend pas les droits du client en vertu des règles de la responsabilité du vendeur au consommateur pour les défauts de la chose vendue.

Attention! Les différentes techniques de production et de pigmentation des vernis et des peintures n'excluent pas les différences de couleur par rapport à la RAL d'origine. En conséquence, les couleurs et les niveaux de brillance ne doivent pas être traités comme obligatoires. Le nuancier RAL est donné à titre indicatif.

TRANSPORT ET STOCKAGE

Les fenêtres et les portes-fenêtres devraient être transportées en position verticale. Cela concerne surtout des éléments vitrés. Avant réaliser les travaux du montage, pour éviter des rayons de soleil il faut stocker les fenêtres dans un lieu ombré et non exposé à la pluie. Afin d'éviter des endommagements il faut aussi faire attention aux objets très chauds, substances d'imprégnation, colles, peintures et dissolvants.

MONTAGE

LA POSE DES FENÊTRES ET DES PORTES COULISSANTES À LEVAGE HST EN CATÉGORIE RC 2N, RC 2 DOIT ÊTRE FAIT EN NORME EN 1627 - 1630. Après la pose, il exige une préparation de la liste produits anti-effraction posés.

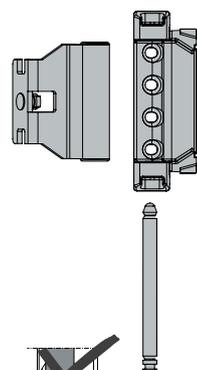
1. Par le montage, on comprend les travaux de l'installation des fenêtres, façades et le recouvrement des murs qui ont pour but de déplacer sur un bâtiment ou un chantier les forces venantes de: propre poids, partie modulables (p.ex. vantail de fenêtre), force du vent.

L'installation des fenêtres dans un bâtiment a aussi pour but:

 - assurer l'isolation thermique et acoustique,
 - assurer l'isolation contre les conditions atmosphériques.
2. La dimension et la pose de la construction devraient être en accord avec documentation technique du bâtiment ou consultés avec le représentant du maître d'ouvrage. La documentation technique standard fait laisser l'espace
 - pour les portes 20 mm de la largeur et 10 mm de la hauteur si l'installation est faite directement sur le sol prêt,
 - pour les fenêtres 20-30 mm de la largeur et 30-40 mm de la hauteur,

3. Avant l'installation des fenêtres il faut bien préparer le trou dans le mur en éliminant les traces du mortier ou du béton et après enlever les vantaux de fenêtre (fig.1-Standard, fig.2-les charnières cachées). Il faut assurer une protection de la surface des éléments des fenêtres à l'aide d'une bande de protection pour les surfaces recouvertes du vernis acrylique.

DÉMONTAGE DU BATTANT DANS LE SYSTÈME DE FERRURE Standard (Fig.1)

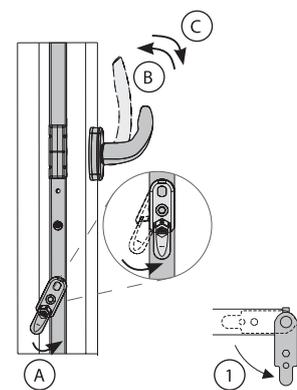


Retrait:
Avec le vantail fermé, déplacer vers le bas la tige de la charnière supérieure.

Suspension:
Suspendre le vantail et fermer la fenêtre (ne pas verrouiller). Insérer la tige de la charnière jusqu'à ce qu'elle s'enclenche dans la charnière.

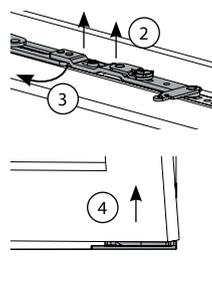
Une inspection visuelle de la position des tiges de la charnière est nécessaire (voir la figure)!

Le non-respect de ces instructions peut provoquer la chute du vantail!

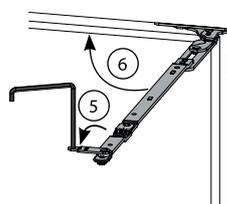


- Retrait:**
- Ouvrir le battant à 90°
 - Débloquer l'anti-fausse manoeuvre A et mettre la poignée en position oscillo B
 - Ouvrir le blocage du compas 1

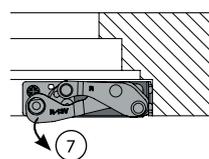
DÉMONTAGE DU BATTANT DANS LE SYSTÈME DE FERRURE les charnières cachées (Fig.2)



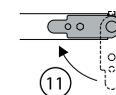
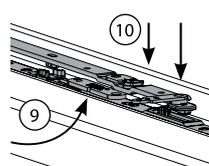
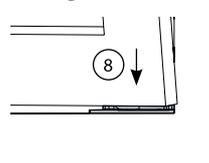
- Soulever le compas 2 fermer le blocage 3
- Débloquer l'anti-fausse manoeuvre A et mettre la poignée en position battante C
- Fermer le battant
- Osciller doucement l'ouvrant et l'enlever 4



- Suspension:**
- Ouvrir le blocage 5 et fermer le compas 6
 - Ouvrir la charnière inférieure à 5° 7
 - Débloquer l'anti-fausse manoeuvre A et mettre la poignée en position oscillo B
 - Le vantail incliné légèrement mettre parallèlement sur les goupilles de la charnière inférieure 8



- Ouvrir le battant à 90°
- Le bras du compas 9 en appuyant, unir avec le compas 10
- Fermer en sécurité 11
- Débloquer l'anti-fausse manoeuvre A et mettre la poignée en position battante C



4. Pour installer le dormant de la fenêtre dans le trou de mur, on laisse la distance définie dans le point n° 2 et en utilisant les rondelles et les cales entretoises. Il faut faire attention pour que les rondelles et les cales entretoises soient en bois dur et imprégné, matière plastique ou matériau ressemblant. Après l'installation du dormant de la fenêtre, il faut laisser le nombre les rondelles nécessaires et enlever tout le reste. Afin de remplir les trous, il faut utiliser de la mousse.

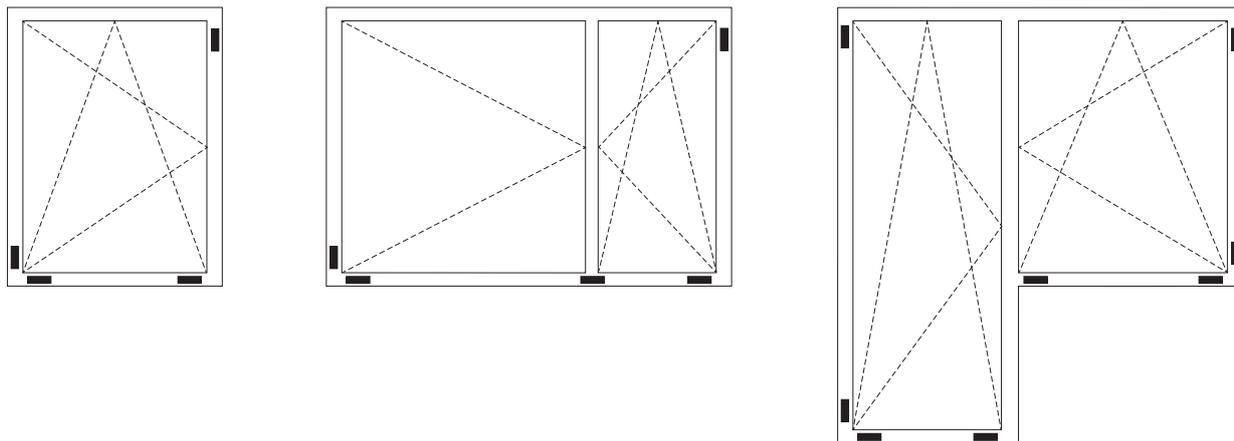


Fig. 3 La localisation des rondelles

5. Pendant le montage des fenêtres et portes il est possible deux méthodes de pose:
- installation directe à l'aide des éléments de fixation (vis de dormant) installés dans le trou du dormant – montage dans le mur,
 - installation indirecte à l'aide des éléments de fixation (pattes de fixation) installés dans le dormant qu'on place après dans le mur.

Dans la plupart des cas, toutes les deux méthodes sont efficaces. Mais pour toutes les grandes constructions, portes d'entrée, portes coulissantes, portes accordéon il faut absolument choisir l'installation à l'aide des éléments de fixation (vis de dormant). Il faut faire attention pendant l'installation des fenêtres à deux vantaux (cela concerne les fenêtres aux grandes dimensions en particulier) pour ne pas oublier de mettre une rondelle supplémentaire sous la traverse centrale. En plus, il faut fixer le dormant au fond (à l'aide de vis de dormant) en laissant l'espace entremeneau de 20 mm au minimum. Afin d'éviter la pénétration du mur par l'eau, il faut remplir la crevasse avec silicone. En installant les fenêtres à trois vantaux, on conseille de répéter ces méthodes sous chaque meneau. Ces actions concernent aussi les meneaux mobiles.

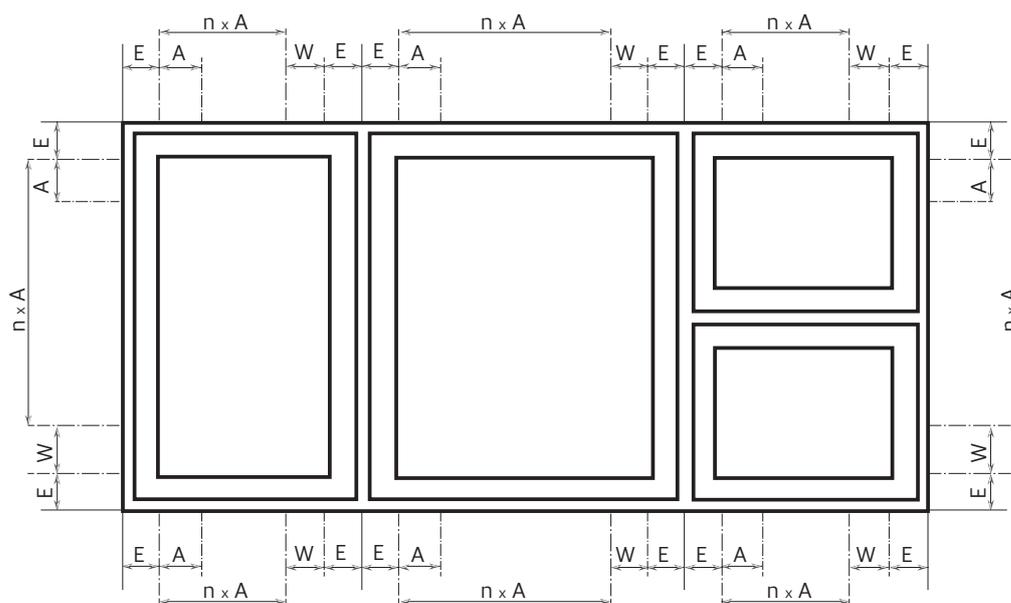


Fig. 4 Le placement conseillé des éléments de fixation

- n** - multiplicité
- W** - dimension résultante
- A** - distances des fixations < 800 mm
- E** - distances des fixations à partir du coin intérieur du cadre env. 150 mm

6. Le choix d'une méthode de pose des portes-fenêtres et des portes d'entrée dépend surtout de la situation sur le chantier. La manière de l'installation exigée des portes-fenêtres et des portes d'entrée c'est une installation avec les profilés sous seuil (réalisés en PVC). Les profilés sous seuil doivent être positionnés; ils sont positionnés sur les rondelles d'écartement et ensuite assemblés au support à l'aide des pattes de fixation (ne pas enlever les rondelles d'écartement). Également, pour les constructions des portes d'entrée et celles des portes-fenêtres et en particulier pour les portes HST le seuil doit être précisément mis à niveau. Le schéma exemplaire de l'installation du seuil bas avec les profilés sous seuil(système DDF-92) - Fig. 5.
7. Pendant l'installation de plusieurs constructions ensemble, on conseille de visser ces constructions en trois lieux au minimum - espacement des vis ne peut pas dépasser de 500 mm. Afin d'éviter « du pont thermique » les canaux intérieurs devraient être remplis d'une latte en bois. On conseille de remplir l'about d'assemblage des dormants avec silicone (de même couleur). Il faut impérativement vérifier si le dormant n'a pas été poussé de la ligne du montage - cela concerne surtout des assemblages de deux dormants (p.ex. fenêtre et porte-fenêtre).
8. Le remplissage correcte du jeu de montage entre le cadre du dormant et le mur du dormant à l'aide du matériel d'isolement et d'étanchéité est indispensable pour assurer l'isolement thermique et acoustique de la fenêtre. Le remplissage doit permettre la diffusion de la vapeur d'eau à l'extérieur du bâtiment qui est produite suite à la différence de la pression présente des deux côtés du joint d'étanchéité. Il faut respecter la règle suivante «l'étanchéité supérieure du côté intérieur de l'assemblage de la fenêtre avec le mur par rapport au côté extérieur». Les matériaux qui sont le plus souvent utilisés pour étancher les assemblages ce sont les mousses de polyuréthane, les matières minérales, les bandes d'étanchéité imprégnées. Pendant l'installation de la menuiserie à l'aide des pattes de scellement il faut impérativement utiliser des étrésoillons fixes ou mécaniques. Pendant l'installation de la menuiserie à l'aide des goujons (si la longueur de dormant entre abouts d'assemblage dépasse 1500mm) on conseille d'utiliser des étrésoillons fixes ou mécaniques juste avant remplir du joint avec de la mousse.
9. Après avoir installé les battants on peut les régler, si nécessaire. Les charnières du battant peuvent être réglées sur tous les trois plans. Cela garantit le positionnement central du battant et la fermeture léger. Le mode de réglage est présenté aux pages 5 et 6.
10. Enlever le film de protection après avoir terminé l'installation.
11. Après avoir installé la fenêtre contenant le vitrage avec un capillaire (vitrage altitude), il sera nécessaire de courber le capillaire (rendre le vitrage étanche)
12. L'utilisateur effectue lui-même les travaux de réglage et d'entretien de la menuiserie des fenêtres et des portes conformément aux instructions figurant sur la carte de garantie.

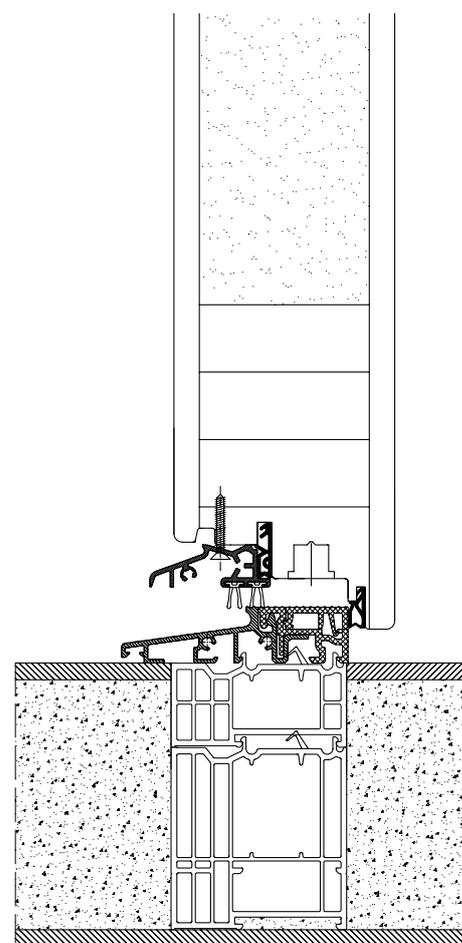


Fig. 5 Schéma du montage du seuil bas.

Attention! Quand le travail de filetage n'est pas fait au même temps que l'installation de la menuiserie afin d'éviter les réactions dangereuses entre la colle et le vernis, il est interdit de laisser le film de protection sur les surfaces couvertes du vernis. La solution présentée peut être utilisée dans la plupart des cas. Par rapport aux plusieurs possibilités de l'installation, on conseille de consulter les méthodes du montage avec un architecte, un ingénieur ou le représentant du maître d'ouvrage. Les limites qui s'imposent lors du montage sont le résultat des limites décrites par le fabricant des matériaux de fixation et d'étanchement.

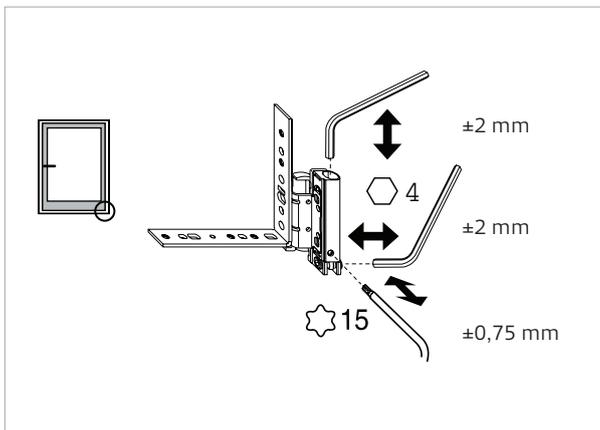


Fig. 6 La charnière inférieure

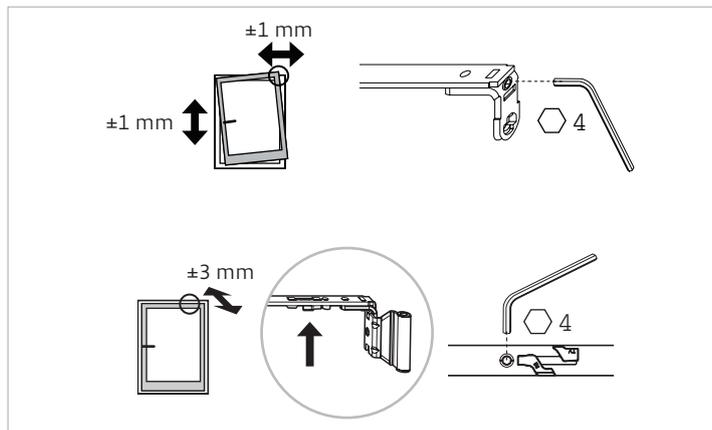


Fig. 7 L'écarteur

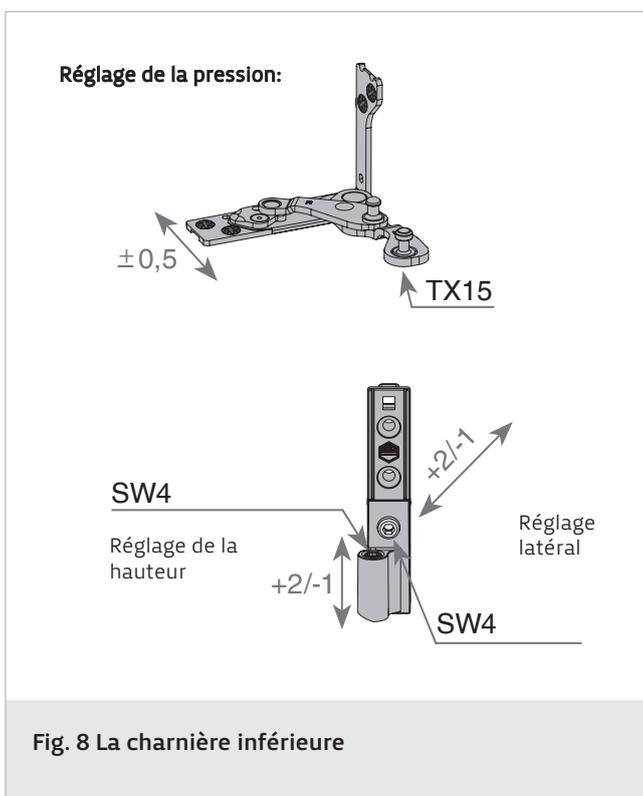


Fig. 8 La charnière inférieure

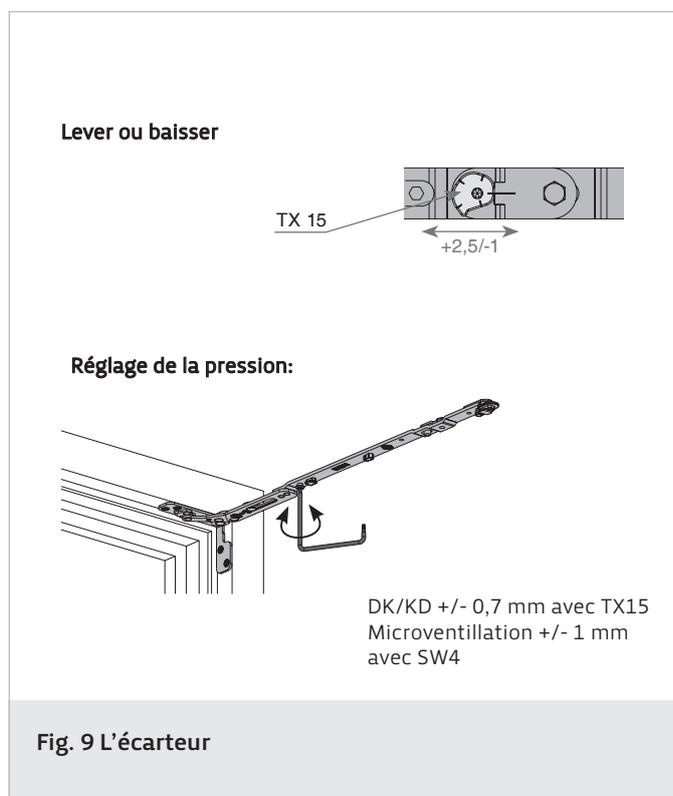


Fig. 9 L'écarteur

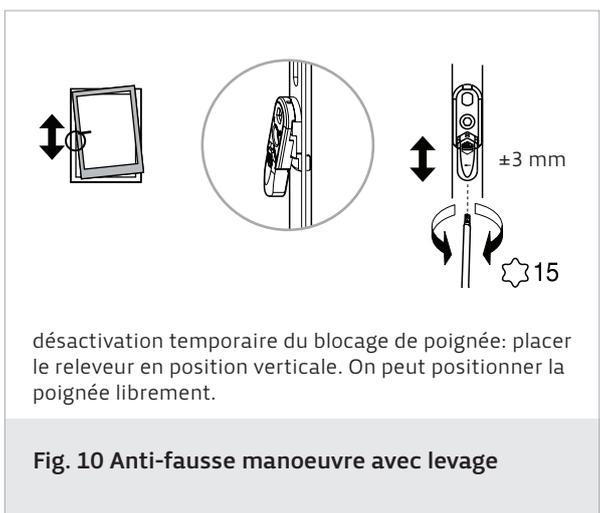


Fig. 10 Anti-fausse manoeuvre avec levage

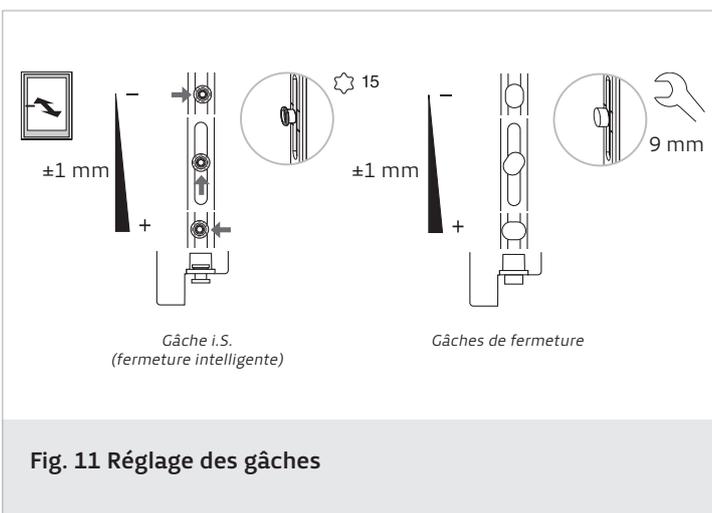
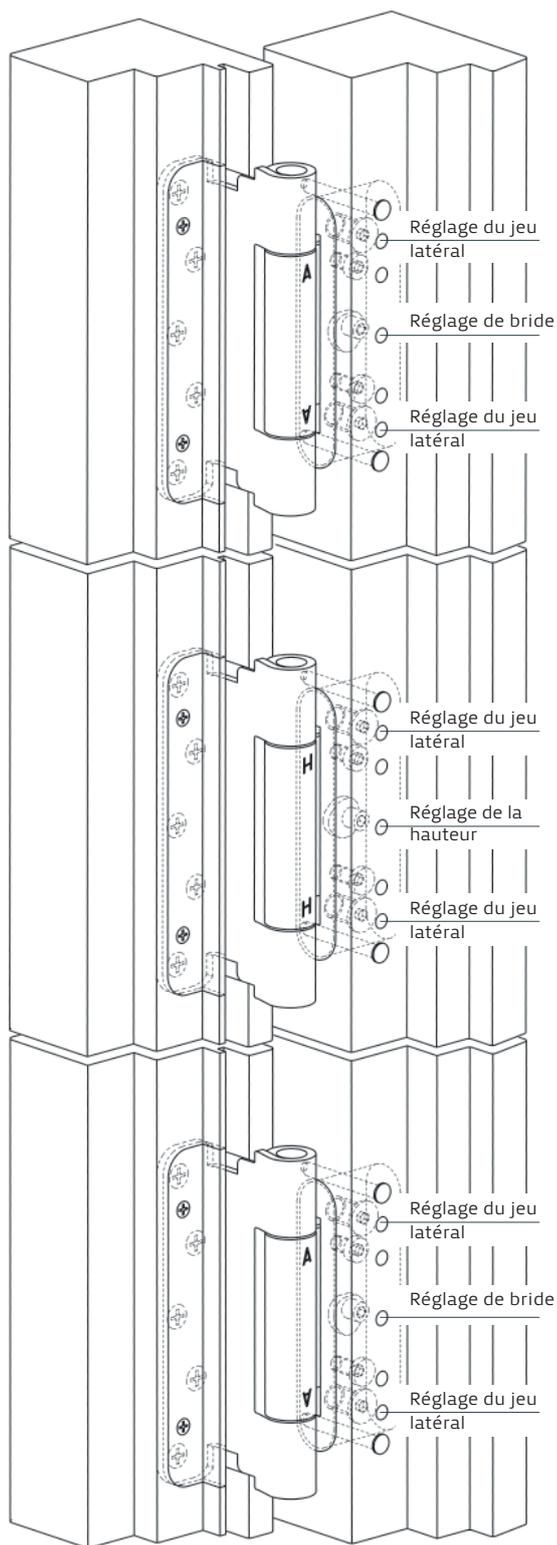


Fig. 11 Réglage des gâches



Réglage du jeu latéral.

- Dévisser légèrement 2 vis qui se trouvent dans la partie du vantail dans chaque charnière.
- Pour faire le réglage on conseille d'utiliser le clef SW 4. Le tour à gauche - réglage vers la serrure (max. 3 mm). Le tour à droite - réglage vers les charnières (max. 3 mm).
- Il faut impérativement visser encore une fois des vis

Réglage de la hauteur

- Dévisser légèrement des vis qui se trouvent dans la partie de dormant.
- Pour faire le réglage de la hauteur on conseille d'utiliser le clef SW 4 et régler seulement la charnière au milieu (max. 3 mm).
- Il faut impérativement visser encore une fois des vis

Réglage de bride

- Dévisser légèrement des vis qui se trouvent dans la partie du dormant des charnières.
- Pour faire le réglage on conseille d'utiliser le clef SW 4 et régler le bride dans la partie du dormant des charnières A installées en bas et en haut (max. 4 mm).
- Il faut impérativement visser encore une fois des vis

Réglage en trois positions

- Jeu latéral +/- 3,0 mm
- Hauteur +/- 3,0 mm
- Bride 0,0-4,0 mm

Fig. 12 Charnières - porte d'extérieur

RÈGLES DE L'EXPLOITATION ET DE L'ENTRETIEN

1. L'exploitation

- Afin que la surface du vernis dans les parties des rainures soit durcie, on conseille d'entrouvrir les fenêtres pendant la période de deux semaines après l'installation des fenêtres.
- Pendant l'utilisation des bandes ou des film collés il faut faire attention pour éviter toutes les réactions dangereuses possibles. Juste après la terminaison des travaux, il faut enlever le film de protection collé sur les profilés. Pour ne pas endommager la surface du vernis il faut enlever ce film de protection très prudemment.
- Pour que les fenêtres ne deviennent pas trop humides, il faut faire attention pour que tous les bâtiments en rénovation soient aérés régulièrement. L'humidité excessive peut endommager le vernis. Dans les cas extrêmes.
- Pour les composants en acier inoxydable, il faut les imprégner après avoir retiré le film de protection. Le produit recommandé pour l'imprégnation de l'acier inoxydable c'est le 3M Stainless Steel Cleaner.

2. L'entretien et rénovation du vernis.

a. Conservation

Pour prolonger la durabilité du vernis, on conseille de conserver au minimum une fois par an.

- Le nettoyage doit s'effectuer avec de l'eau propre ou en utilisant des agents neutres exempts produits chimiques, sans ammoniac
- On conseille de conserver des fenêtres avec lait à conserver (recommandé par DAKO).
- Il faut bien vérifier s'il n'y a pas des endommagements du vernis.

Tous les lieux des endommagements du vernis il faut bien protéger de manière suivante:

- Nettoyer seulement les endommagements avec papier émeri granulé de 200-400 ou éponge
- Après enlever la poussière des lieux nettoyés
- On conseille de recouvrir deux couches du vernis lasure d'enduit hydro diluant ou peinture couvrante (on conseille d'utiliser un type des vernis recommandés par DAKO).

ATTENTION! On recouvre du vernis seulement les surfaces endommagées.

b. Rénovation:

Rénovation du vernis se fait normalement

- Si on fait la conservation du vernis avec lait à conserver au minimum deux fois par an – rénovation chaque 5 ans environ
- Si on ne fait pas la conservation avec lait – rénovation chaque 3 ans (si c'est nécessaire- quand le vernis devient mat ou fissuré)

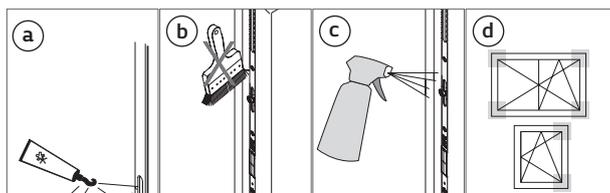
Dans les conditions atmosphériques extrêmes, on conseille de rénover du vernis plus souvent (en observant l'état du vernis). Il faut faire les mêmes travaux qu'en situation décrite au-dessus dans le point concernant la conservation des fenêtres.

3. Nettoyage et échange des vitrages.

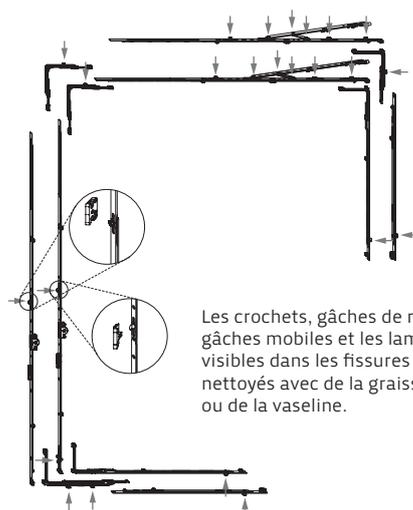
Les vitrages sont nettoyés périodiquement à l'eau claire ou avec des produits non alcalins ou en utilisant des agents neutres exempts de matières abrasives ou fluorées. On conseille de vitrer vos fenêtres par le personnel qualifié et compétant. Si vous même vitrez vos fenêtres, il faut faire attention à tous les dangers.

4. Entretien et nettoyage des quincailleries.

Il faut régulièrement contrôler l'état des pièces métalliques. Il faut protéger les ferrures contre les saletés (poussière, plâtre, ciment). On conseille de nettoyer au moins une fois par an tous les éléments modulables et les jonctions à l'aide de l'huile pour la conservation de la quincaillerie. Ne jamais utiliser de produits abrasifs qui provoqueraient des rayures. Tous les travaux de montage et de réparation devraient être réalisés par le personnel qualifié.



- a. **Il faut graisser tous les éléments modulaires (*le lubrifiant).**
 - N'utilisez pas d'huile, de dégraissant ni de silicone en spray!
 - Utilisez le lubrifiant ou la vaseline!
- b. **Ne peignez pas des ferrures!**
- c. **Les produits de nettoyage utilisés ne peuvent pas affecter le revêtement anti-corrosion des ferrures.**
- d. **Les éléments des ferrures responsables pour la sécurité doivent être vérifiés régulièrement. On contrôle la fixation et le degré d'usure!**



Les crochets, gâches de réglage, gâches mobiles et les lames qui sont visibles dans les fissures doivent être nettoyés avec de la graisse en silicone ou de la vaseline.

Les informations de l'instruction concernent aussi tous les types des fenêtres non mentionnés dans ce document (par ex. les fenêtres à 2 vantaux, les fenêtres battantes, les fenêtres oscillo-battantes, etc.)!



ATTENTION!

LA GARANTIE NE S'APPLIQUE PAS EN CAS DE NON-RESPECT DE L'INSTRUCTION DE MONTAGE OU DE L'INSTRUCTION DE L'UTILISATION DU PRODUIT

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

La description des défauts admissibles dans les doubles vitrages:

La qualité de réalisation des vitres doubles et des fiches simples de verre doit être évaluée d'une façon conforme aux méthodes conclues dans les Normes Polonaises

pour les vitres doubles: PN EN 1279-1 „Verre dans la construction. Vitres doubles d'isolement. Partie 1. Exigences générales, tolérances dimensionnelles et les règles de description du système.”

pour les fiches trempées: PN-EN 12150-1 „Verre dans la construction. Verre de sécurité trempé thermiquement, en sodium-calcium-silicate. Partie 1: Définitions et description.”

pour les fiches en verre float: PN-EN 572-8 „Verre dans la construction. Produits de base en verre sodium-calcium-silicate. Livraison des produits des dimensions fixes.”

pour les fiches en verre couvert: PN-EN 1096-1 „Verre dans la construction. Verre couvert. Partie 1: Définitions et classement.”

pour les fiches en verre laminé: PN-EN ISO 12543-6 „Verre dans la construction. Verre feuilleté et verre de sécurité feuilleté. Aspect.”

pour les fiches en verre renforcé thermiquement: PN EN 1863-1 „Verre dans la construction. Renforcement thermique de verre en sodium-calcium-silicate. Partie 1. Définitions et description.”

pour les fiches en verre trempé recuit: PN EN 14179-1 „Verre dans la construction. Verre en sodium-calcium-silicate trempé thermiquement et recuit. Partie 1. Définition et description.”

Conformément aux normes ci-dessus, l'estimation d'une présence de défauts des vitres est réalisée en position verticale, d'une distance de 2 m au minimum, sur l'écran gris au fond avec éclairage clair et indirect. Les défauts des vitres, visibles dans ces conditions sous un angle droit – sont évalués de point de vue de conformité aux exigences déterminées dans les normes mentionnées ci-dessus.

Nom de défaut	Zone principale	Zone de bord (zone autour des vitres, d'une largeur égale 10% de dimension de la vitre double)
Fendillements capillaires	admissibles, mais non concentrés	admissibles, mais non concentrés
Fractures	admissible une fracture d'une longueur à 15 mm, la somme de toutes longueurs ne peut pas dépasser 15 mm	admissible une fracture d'une longueur à 30 mm, la somme de longueurs de toutes les fractures ne peut pas dépasser 90 mm
Défauts de points		
< 0,5 mm	admissible	admissible
< 1,0 mm	admissibles, non concentrés	admissibles, non concentrés
< 3,0 mm	2 pièces sur m ² , max. 5 pièces	1 pièce sur m courant, sur un côté de la vitre
> 3,0 mm	inadmissible	inadmissible

Le classement des caractéristiques mécaniques de la construction (CE)

Construction	1			2			3				
	Fenêtres et portes-fenêtres: à 1 vantail			Fenêtres et portes-fenêtres: à 2 vantaux et meneau mobile			Fenêtres et portes-fenêtres: à 2,3,4 vantaux et meneau fixe				
	B			A			B				
Série	DDF-68, DDR-68, DDF-68 AL	DDF-78, DDR-78, DDF-78AL	DDA-78	DDF-92, DDR-92, DDF-92 AL	DDF-68, DDR-68, DDF-68 AL	DDA-78	DDF-92, DDR-92, DDF-92 AL	DDF-68, DDR-68, DDF-68 AL	DDF-78, DDR-78, DDF-78AL	DDA-78	DDF-92, DDR-92, DDF-92 AL
Résistance à la charge du vent	-	-	-	2C	2C	2C	2C	3C	3C	2C	4C
Imperméabilité à l'eau - exposés -A	E 750	E 1350	9A	7A	7A	7A	5A	E 750	E 1350	9A	8A
Perméabilité à l'air	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
Capacité de charge des dispositifs de sécurité	Valeur de seuil atteint	Valeur de seuil atteint	Valeur de seuil atteint	Valeur de seuil atteint	Valeur de seuil atteint	Valeur de seuil atteint	Valeur de seuil atteint	Valeur de seuil atteint	Valeur de seuil atteint	Valeur de seuil atteint	Valeur de seuil atteint
Substances dangereuses	Ne contient	Ne contient	Ne contient	Ne contient	Ne contient	Ne contient	Ne contient	Ne contient	Ne contient	Ne contient	Ne contient
Propriétés acoustiques Rw(C;Ctr)*dB	30 + 33	30 + 33	30 + 33	30 + 33	30 + 33	30 + 33	30 + 33	30 + 33	30 + 33	30 + 33	30 + 33
Coefficient thermique Uw(fenêtre)* W/m²K	1,2 + 1,4	0,8 - 1,2	0,8 - 1,2	0,7 + 1,1	1,2 + 1,4	0,8 - 1,2	0,7 + 1,1	1,3 + 1,4	0,8 - 1,2	0,8 - 1,2	0,7 + 1,1

* Pour système d'épaisseur de 68 mm - double vitrage 4/16/4, Rw (C;Ctr) = 31 (-1;-5) dB, Ug = 1,0 W/m²/K,

Pour système d'épaisseur de 78 mm - triple vitrage 4/14/4/14/4, Rw (C;Ctr)=31 (-1;-5) dB,

Pour système d'épaisseur de 92 mm - triple vitrage 4/16/4/16/4, Rw (C;Ctr) = 31 (-1;-5) dB, Ug = 0,5 W/m²/K.

